



Frais pour rendez-vous manqué

Par **Gad Olivier**, le **14/12/2016** à **14:51**

Bonjour,

Une entreprise devait se rendre chez moi pour un travail cette semaine, Lors de notre conversation téléphonique, il me dise qu'il vont m'appeler pour fixer d'un rendez-vous. Ce matin, je reçois dans ma boîte au lettres, une facture de l'entreprise de 72€ pour rendez-vous manqué ! je m'aperçois aussi qu'il m'ont laissé un message la veille m'indiquant qu'il passerait le lendemain.

Je n'ai pas pu répondre à leur coup de fil et donc leur assurer que je serais bien présent pour le rendez-vous. Maintenant, est-il légal de m'obliger à payer ces 72 € pour un rendez-vous dont j'ignorais l'existence et que je n'ai pas confirmé à l'entreprise ? Ils sont plutôt menaçants et je crains d'avoir à faire à une arnaque.

Je vous remercie pour toute piste qui pourrait m'aider à résoudre mon problème.

Cordialement.
Olivier

Par **P.M.**, le **14/12/2016** à **15:22**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...
Il s'agit d'un problème du droit de la consommation...

Par **Gad Olivier**, le **14/12/2016** à **15:37**

Merci, je viens de le mettre au bon endroit !